

Initiatives ministérielles

l'année prochaine au cas où aucune loi portant pouvoir d'emprunt ne serait adoptée avant le début de l'exercice 1991-1992.

L'article 3 prévoit que la réserve de 3 milliards de dollars autorisée l'an dernier par la Loi de 1989-1990 portant pouvoir d'emprunt sera annulée le 31 mars 1990, ou à la date à laquelle le nouveau projet de loi entrera en vigueur si c'est plus tard. Cet article empêche les réserves autorisées les années précédentes de s'accumuler, mais n'autorise l'annulation qu'à un moment qui ne risque pas de créer des perturbations.

L'article 4 garantit que si le nouveau projet de loi est adopté après le 31 mars et si une partie de la réserve de 3 milliards de 1989-1990 a été utilisée, il ne s'ensuive pas une augmentation du montant total du pouvoir d'emprunt autorisé pour 1990-1991.

Pour l'information des députés, je voudrais examiner brièvement la gestion de la dette par le gouvernement jusqu'à la fin de février 1989-1990.

• (1220)

Jusqu'à maintenant, le programme de la dette intérieure a augmenté la dette non échue en cours d'environ 19,6 milliards. Compte tenu du fait que la dette en cours en devises étrangères a été réduite de 2,9 milliards, la dette non échue en cours atteint donc maintenant 294 milliards.

Sur l'ensemble des émissions obligataires en 1989-1990, dix milliards ont été consentis sous forme d'obligations négociables. Le gouvernement a aussi mis davantage l'accent sur la vente d'obligations aux enchères, une façon plus rentable de procéder. On vend maintenant aux enchères environ 65 p. 100 des obligations négociables, comparativement à environ 60 p. 100 en 1988-1989.

Les bons du Trésor avaient servi à lever 15,5 milliards de nouveaux fonds à la fin de 1989-1990.

La campagne de vente des obligations d'épargne du Canada de l'automne 1989, portant des coupons de 10,5 p. 100, a rapporté 9,3 milliards de dollars. Le solde net de cette campagne, après remboursement des obligations arrivées à échéance en 1989 et de celles qui ont été rachetées durant la campagne, s'est élevé à 3,1 milliards.

En terminant, je tiens à rappeler aux députés qu'ils ont tous les renseignements nécessaires pour l'étude de ce projet de loi, qui porte sur les besoins en matière d'em-

prunt énoncés dans l'exposé budgétaire et dans le Budget des dépenses qui ont été déposés à la Chambre.

[Français]

Je vous remercie, madame la Présidente, et j'ose espérer que mon collègue de Kingston et les Îles (M. Milliken) et les députés des partis de l'opposition appuieront ce projet de loi le plus rapidement possible.

[Traduction]

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la Présidente, j'ai suivi très attentivement le ministre. Comme il l'a dit, chaque dépense du gouvernement du Canada s'inscrit aux Comptes publics du pays. J'ai relevé également qu'il a fait des projections, comme il en a l'habitude. Nous en reparlerons.

Comme il l'a dit, le projet de loi C-65 autorise le gouvernement à emprunter à concurrence de 25,5 milliards au cours de l'exercice qui vient, pour couvrir son déficit budgétaire. Les projections de besoins financiers seraient d'environ 21 milliards.

Le Parlement, autorité suprême au Canada au niveau fédéral pour ce qui est des ressources et des dépenses de la Couronne, se voit régulièrement demander d'autoriser le ministre des Finances à se procurer des ressources en conformité avec la Loi sur la gestion des finances publiques au moyen d'emprunts ou par l'émission de titres du Canada destinés à la vente, pour reprendre les termes qui figurent dans chaque projet de loi portant pouvoir d'emprunt.

Ceci dit, il est très important dans la discussion de ce projet de loi portant pouvoir d'emprunt de faire état aujourd'hui de la façon dont le gouvernement gère les finances depuis son arrivée au pouvoir. Nous savons qu'à la fin mars 1984 le montant de la dette nationale se situait à 160 milliards. Aujourd'hui, après un peu plus de cinq ans de gouvernement conservateur, son montant se situe à 351 milliards. Voilà la gestion financière d'un gouvernement qui prétendait vouloir réduire le déficit, remettre de l'ordre dans les finances du pays. En fait elles n'ont cessé de monter en flèche depuis que le gouvernement est au pouvoir.

Voyons le fait, car je n'aime pas dire des choses pareilles sans en apporter la preuve.